



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 JUIN 2024**

**Délibération n° D-2024-223**

**Parc Naturel Urbain - Phase 1 - Requalification du Boulevard  
Main - Lots 1 et 2 - Avenant n°1**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :  
le 11/06/2024

Publication :  
le 21/06/2024

**Président :**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD.

**Secrétaire de séance :** Lydia ZANATTA

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Julia FALSE, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

**Direction de l'Espace Public**

**Parc Naturel Urbain - Phase 1 - Requalification du  
Boulevard Main - Lots 1 et 2 - Avenant n°1**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le projet de requalification des espaces publics de la phase 1 du Parc Naturel Urbain (PNU) en boulevard jardin, s'inscrit dans le prolongement des aménagements réalisés à Port-Boinot, porte d'entrée du Parc Naturel Urbain, dont la Sèvre constitue le fil conducteur.

Le périmètre du marché de travaux est constitué du boulevard Main, dont l'intersection avec le pont Main et la rue Gambetta, de l'allée Dunant, de la place du Port, des abords du Moulin du Roc en façade sur le pont Main et l'allée Dunant.

L'objectif de cette opération est de prolonger la trame verte et développer la biodiversité des bords de Sèvre dans la Ville, en requalifiant la rive droite et en créant deux ambiances principales : une ambiance de prairie arborée devant les équipements culturels du Moulin du Roc et de la médiathèque, et une forêt urbaine place du Port, en s'appuyant sur des essences locales.

Les marchés de travaux ont été approuvés lors de la séance du 20 mars 2023 et leur lancement a dû être reporté dans l'attente de la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive.

Par courrier reçu le 24 novembre 2023, la Direction Régionale des Affaires Culturelle (DRAC) a autorisé à libérer les emprises situées boulevard Main, allée Dunant et dans la partie Sud de la place du port, sous réserve que les travaux d'assainissement qui doivent être réalisés en amont des travaux de requalification soient effectués place pour place, et qu'aucun aménagement à plus de 40 cm de profondeur et qu'aucune plantation d'arbre ne soit faite sur la placette dite « Coulais ».

Ainsi :

- le remplacement du réseau d'assainissement en place pour place,
- les observations formulées par l'Unité Départementale de l'Architecture et du patrimoine (UDAP) dans le cadre de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine,
- la diminution du périmètre de requalification place du port qui sera retravaillé avec la rue Baugier, la place des Ormeaux et une partie de la rue de Bessac,
- des demandes d'ajustements afin de réduire les emprises minérales au bénéfice du végétal nécessitent des adaptations par voie d'avenant sur les 3 lots, en particulier les lots 1 et 2, objet du présent avenant.

En compensation de la réduction de l'emprise du périmètre, l'installation de cuves de récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des engazonnements, qui devaient faire l'objet d'un lot 04, ont été intégrées dans les lots 1 et 2.

Ainsi, le lot 01 « voirie et réseaux divers » comprend :

- des travaux en moins-value, à savoir :
  - la suppression de la tranche optionnelle 2 qui concernait la reconfiguration du carrefour avec la rue Gambetta,
  - des travaux de dépose et démolition moindre,
  - une réduction des emprises en béton désactivé, au profit des espaces végétalisés,
  - la suppression de la chaussée, des cheminements et d'une partie des trottoirs en pavés en pierre naturelle notamment situés dans la partie Nord de la place du port,
  - la suppression des bordures en pierre naturelle situées dans la partie Nord de la place du port,

- la suppression du muret en pierre naturelle au droit des érables en maintenant le talus existant et la végétation en place,
- la réduction d'un massif drainant d'un bassin versant élémentaire dans le cadre de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales.

- des travaux en plus-values, à savoir :

- le remplacement de cheminement en pavés par du béton désactivé afin d'homogénéiser les matériaux,
- le prolongement de la sente en stabilisé calcaire,
- l'ajout de voliges à l'interface entre les espaces végétalisés et des bétons désactivés,
- l'ajout de butée en pierre naturelle en remplacement des chasse roues en chêne au niveau des emplacements de stationnement,
- la fourniture et pose de cuves de récupération des eaux pluviales pour un volume de 120 m<sup>3</sup> pour l'arrosage, y compris terrassements, blindages, lestage, raccordement, remblaiement, compactage, dalle de répartition, regards de visite, habillage des regards en pierre naturelle, tranchées, canalisations.

Ainsi, le lot 02 « espaces verts et mobiliers » comprend :

- des travaux en moins-value, à savoir :

- la suppression de massifs et d'espaces en pelouse et de végétalisation en pied de façades, de supports et grimpantes en façade qui se situaient dans la partie nord de la place du port,
- le remplacement d'arbres initialement en cépée par des arbres tiges,
- le remplacement des tuteurs initialement monopodes en tuteurs bi/tripodes,
- la réduction du nombre de bancs,
- la suppression des chasses roues en chêne (remplacer par des bordures en pierre naturelle dans le lot 01) au niveau des emplacements de stationnement.

- des travaux en plus-values, à savoir :

- l'élargissement des espaces végétalisés (fosses de plantation, arbres supplémentaires, terres végétales adaptées aux arbres et espaces engazonnées, paillage),
- l'adaptation des massifs placette coulais pour végétaliser tout en respectant l'obligation de ne pas descendre à plus de 40 cm par rapport au niveau du terrain actuel,
- l'ajout de ganivelle basse pour protéger les massifs et les abords des espaces végétalisés,
- la mise en place d'un support semi-minéral terre-pierre aux angles pour accroître les résistances au droit des girations,
- le remplacement d'arbres initialement en cépée par des arbres tiges,
- les matériels techniques accompagnant les cuves de récupération des eaux pluviales (tranchées, pompes, commandes, regards techniques, installations de chantier).

Lot n°	Titulaire	Montant marchés initiaux (en € HT) (y compris tranches optionnelles 1 et 2)	Avenant n°	Montant de l'avenant (en € HT)	% total des avenants par rapport au marché initial	Nouveau montant des marchés (en € HT) (y compris tranche optionnelle 1)	Nouveau montant des marchés (en € TTC) (y compris tranche optionnelle 1)
1	EUROVIA	1 172 503,20	1	-21 633,10	-1,85 %	1 150 870,10	1 381 044,12
2	POITOU-PAYSAGE	383 310,11	1	-1 029,98	-0,27 %	382 280,13	458 736,16

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants aux marchés de travaux comme énoncés ci-dessus et autoriser leur signature, ainsi que toutes pièces afférentes, le cas échéant.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Secrétaire de séance

**Lydia ZANATTA**

Le Président de séance

**Jérôme BALOGÉ**